

TARIFS MENSUELS EXTERNAT - DEMI-PENSION

TROIS CATEGORIES SELON VOS RESSOURCES

➤ **Catégories A et B et C** : tarifs réduits. **Justificatif obligatoire** (avis d'imposition 2018 sur revenus 2017) à transmettre lors de l'inscription définitive et dès que vous l'aurez reçu.

☒ **Sans votre avis d'imposition**, votre facture sera établie systématiquement en **Catégorie D**.



Merci de nous envoyer votre avis d'imposition dès que vous en disposerez.

➤ **Catégorie D, E et F** : pas de justificatif nécessaire.

☒ Bien noter sur le dossier « **votre catégorie et mode de paiement** »

Revenus à prendre en considération :

Nous ne prenons pas le revenu fiscal de référence mais le **Total des salaires et assimilés** + pensions alimentaires, rentes nets, BIC, FONCIER **avant abattement des 10% ou frais réels**, déclarés sur l'**avis d'imposition 2018 des revenus 2017**.

◆ **EXTERNAT : Contribution des familles et cotisation volontaire APEL (1 par famille)**

◆ **DEMI-PENSION**

Catégorie	Revenus annuels	Contribution par mois	DEMI-PENSION 4 jours		DEMI-PENSION 5 jours		<u>Cotisation APEL</u> 20 € par an et par famille (=Solidarité, projets pour l'école, abonnement à famille Education)
			Collège	Lycée	Collège	Lycée	
A	De 0 à 25 500 €	51.90 €	91.20€ ↑	86.60€ ↑	113.20€ ↑	109.70€ ↑	
B	De 25 501 à 38 000 €	80.50 €					
C	De 38 001 à 54 000 €	100.30 €					
D	Supérieur à 54 501 €	108.30 €					
Et, si vous le pouvez, par solidarité...							
E	« Bienfaiteur 1 (1)	Cat. D + 21 €	Avec la réduction d'impôt de 66% vous ne payez que 7 € en Cat. E ou 15 € en Cat. F				
F	« Bienfaiteur 2 » (1)	Cat. D + 45 €					
<u>Cotisation La Salle</u> 9,9 € par an et par famille (4 numéros / an)							

(1) Les catégories «bienfaiteur 1» et «bienfaiteur 2» sont proposées **au libre choix** afin de permettre aux familles d'aider l'établissement. Un reçu pour dons aux œuvres à une association habilitée vous sera délivré en fin d'année civile.¹

(ATTENTION : Le tarif tient compte des **stages** et des **départs anticipés**. Aucun avoir ne sera accordé pour ces motifs)

TICKETS DE CANTINE : Pour les élèves externes, vous pouvez acheter des tickets (à l'accueil de l'établissement). Ils sont vendus à l'unité au prix de **7.80 €**

Réductions familles nombreuses :

Si plusieurs enfants dans les établissements de l'Enseignement Catholique de Thonon (Sacré cœur et Jeanne d'Arc).

➤ Remise accordée : 2 enfants : **10 %** 3 enfants : **15 %** 4 enfants : **20 %** 5 enfants : **25 %**

Il n'y a pas de changement de régime en cours de mois.

Pour information : La facturation est annuelle sur 10 mois (de septembre à juin) et vous sera envoyée **début octobre**; les échéanciers de règlement se calculent sur 9 mois (du 10 octobre au 10 juin). Les chèques d'acomptes encaissés en juillet servent à couvrir la scolarité du mois de septembre.

ETUDE DU SOIR (pour le collège) :

Par semaine: 3 jours :	41.00 € par mois	1 jour :	22.00 € par mois
2 jours :	30.00 € par mois	Occasionnellement :	7.00 € la séance

¹ Association pour l'Aide aux Familles dans la recherche et le choix d'un Enseignement pour leurs enfants